



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 3 avril 2017 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

017/03-04-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à la séance d'ajournement du 12 avril 2017 :
 - E.1 Appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation – Travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins – Octroi de contrat
 - E.2. Décret de travaux à réaliser par la Ville de Rivière-Rouge au Carrefour Jeunesse Desjardins et autorisation de dépenses

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro A-28 concernant la création du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation – Travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins – Octroi de contrat – **reporté**
2. Décret de travaux à réaliser par la Ville de Rivière-Rouge au Carrefour Jeunesse Desjardins et autorisation de dépenses – **reporté**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2017
2. Signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2017
3. Entente en matière de sécurité incendie entre la Ville de Rivière-Rouge et le commissaire du Service correctionnel du Canada pour l'Établissement La Macaza
4. Structure salariale pour les nouveaux pompiers
5. Appropriation du surplus accumulé et autorisation de dépense sur le budget 2017 pour l'achat d'habits de combat « bunker »

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Embauche d'un pompier
2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle – Adoption du plan de mise en œuvre local
3. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2016

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Demande d'aide financière au « Fonds des Petites Collectivités (FPC) Volet 2 – Infrastructures collectives » - Reconstruction de terrains de tennis au parc Liguori-Gervais

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

018/03-04-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 6 mars 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO A-28 CONCERNANT LA CRÉATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-28 concernant la création du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

019/03-04-17-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2017 se détaille comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Administration générale :	415,80 \$
Sécurité publique :	137 574,91 \$
Loisirs et culture :	21 469,33 \$
Frais de financement :	<u>-2 966,58 \$</u>
Total :	156 493,46 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

Sur cette proposition, le vote est demandé :

Mme la conseillère, Céline Beauregard, se prononce contre cette proposition;
(ce vote compte pour 1,00 voix);

Mme la conseillère, Diane Gargantini, et MM. les conseillers, Denis Lacasse, André Tremblay, Denis Charette, Yves Sigouin et Daniel Forget se prononcent en faveur de cette proposition;
(chaque vote d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge compte pour 0,62 voix X 6 représentants = un total de 3,72 voix).

ADOPTÉE par le vote de la majorité absolue de ses membres.



No de résolution
ou annotation

020/03-04-17-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2017

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu :

D'approuver l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec intervenue avec la Sûreté du Québec et la Ville de Mont-Laurier pour l'été 2017, déjà signée le 26 janvier 2017 par Mme Déborah Bélanger, mairesse.

D'autoriser le versement de la contribution de l'Agglomération au montant de 4 000 \$ à la Sûreté du Québec.

Que la présente dépense soit prise à même le budget 2017.

Sur cette proposition, le vote est demandé :

Mme la conseillère, Céline Beauregard, se prononce contre cette proposition;
(ce vote compte pour 1,00 voix);

Mme la conseillère, Diane Gargantini, et MM. les conseillers, Denis Lacasse, André Tremblay, Denis Charette, Yves Sigouin et Daniel Forget se prononcent en faveur de cette proposition;
(chaque vote d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge compte pour 0,62 voix X 6 représentants = un total de 3,72 voix).

ADOPTÉE par le vote de la majorité absolue de ses membres.

021/03-04-17-A

ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE COMMISSAIRE DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA POUR L'ÉTABLISSEMENT LA MACAZA

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente en matière de sécurité incendie entre la Ville de Rivière-Rouge et le commissaire du Service correctionnel du Canada pour l'Établissement La Macaza, tel que rédigé.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer ladite entente pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

022/03-04-17-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

STRUCTURE SALARIALE POUR LES NOUVEAUX POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu :

D'adopter la structure salariale suivante pour les nouveaux pompiers du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 3 avril 2017 :

Échelon	Taux horaire
Échelon 1	20 \$
Échelon 2	21,28 \$
Échelon 3	22,56 \$
Échelon 4	23,84 \$
Échelon 5	25,11 \$

Sur cette proposition, le vote est demandé :

Mme la conseillère, Céline Beauregard, se prononce contre cette proposition;
(ce vote compte pour 1,00 voix);

Mme la conseillère, Diane Gargantini, et MM. les conseillers, Denis Lacasse, André Tremblay, Denis Charette, Yves Sigouin et Daniel Forget se prononcent en faveur de cette proposition;
(chaque vote d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge compte pour 0,62 voix X 6 représentants = un total de 3,72 voix).

ADOPTÉE par le vote de la majorité absolue de ses membres.

023/03-04-17-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ ET AUTORISATION DE DÉPENSE SUR LE BUDGET 2017 POUR L'ACHAT D'HABITS DE COMBAT « BUNKER »

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu :

D'autoriser l'achat, par le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, de sept (7) habits de combat « bunker » de la compagnie « L'Arsenal » au montant total de 11 509 \$ incluant les taxes applicables et les frais de transport si requis.

Que cette dépense soit répartie comme suit :

- 4 932,43 \$ (pour 3 habits de combat) à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération;
- 6 576,57 \$ (pour 4 habits de combat) à même le budget 2017 de l'Agglomération (poste 62-220-00-650).

Sur cette proposition, le vote est demandé :

Mme la conseillère, Céline Beauregard, se prononce contre cette proposition;
(ce vote compte pour 1,00 voix);

Mme la conseillère, Diane Gargantini, et MM. les conseillers, Denis Lacasse, André Tremblay, Denis Charette, Yves Sigouin et Daniel Forget se prononcent en faveur de cette proposition;
(chaque vote d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge compte pour 0,62 voix X 6 représentants = un total de 3,72 voix).

ADOPTÉE par le vote de la majorité absolue de ses membres.



No de résolution
ou annotation

024/03-04-17-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE

EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de M. François Bilodeau à titre de pompier volontaire au Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, secteur L'Annonciation/Marchand, et ce, à compter du 3 avril 2017, lequel pompier étant assujéti à une période de probation d'un an à compter des présentes.

Que ce pompier volontaire ainsi embauché soit rémunéré aux conditions établies pour les pompiers volontaires.

ADOPTÉE

025/03-04-17-A

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que les MRC, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités doivent déterminer et adopter les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT les objectifs de protection optimale révisés pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle qui ont été déposés et adoptés au conseil de la MRC du 24 mai 2016;

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre locale révisé de la municipalité développé en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle et désignant les actions à entreprendre au cours des cinq (5) prochaines années dans l'optique de se conformer aux objectifs de protection optimale définis au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil entérine les objectifs de protection définis dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

Que le conseil adopte le plan de mise en œuvre quinquennal de l'Agglomération de Rivière-Rouge qui sera intégré en annexe au projet de schéma révisé et déposé au ministre de la Sécurité publique pour l'obtention de l'attestation de conformité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

026/03-04-17-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2016

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2016 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le rapport d'activités 2016, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

027/03-04-17-A

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) VOLET 2 – INFRASTRUCTURES COLLECTIVES » – RECONSTRUCTION DE TERRAINS DE TENNIS AU PARC LIGUORI-GERVAIS

CONSIDÉRANT que le Programme « Fonds des Petites Collectivités, volet 2 – Infrastructures collectives » vise à offrir aux municipalités un soutien financier, notamment pour qu'elles se dotent d'infrastructures qui peuvent contribuer à leur essor culturel, sportif, de loisir, touristique ou à la protection des biens publics;

CONSIDÉRANT que les deux (2) terrains de tennis existants au parc Liguori-Gervais, dans le secteur L'Annonciation, sont en piètre état et non sécuritaires pour les utilisateurs (constat actuel : dégradation de la surface de jeux, multiples fissures et revêtement qui décolle, affaissements à certains endroits sur les terrains, inclinaison des poteaux de tennis, mouvement des ancrages, etc.);

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge désire se prévaloir du programme pour reconstruire les deux (2) terrains de tennis existants au parc Liguori-Gervais dans le secteur L'Annonciation, lesquels travaux à réaliser se résument entre autres à enlever la surface existante et la remplacer, faire l'acquisition de nouveaux poteaux et faire l'installation d'une nouvelle clôture;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de l'Agglomération de Rivière-Rouge est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que le soutien financier du programme ne peut excéder 66 2/3 % du coût maximal admissible du projet, qui est estimé à 109 675,50 \$ plus les taxes applicables (coût net de 115 145,57 \$);

CONSIDÉRANT que la participation financière municipale correspondant à 33 1/3 % du coût admissible du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus doivent être assumés par l'Agglomération de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr ainsi que le directeur général, M. Hervé Rivet, de la Ville de Rivière-Rouge, à déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme « Fonds des Petites Collectivités, volet 2 – Infrastructures collectives » pour un projet de reconstruction de deux (2) nouveaux terrains de tennis au parc Liguori-Gervais dans le secteur L'Annonciation, tel projet dont le coût total est estimé à 126 099,42 \$ incluant les taxes applicables, dont 66 2/3 % du coût maximal admissible est assumé par le programme.

Que l'Agglomération de Rivière-Rouge s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit 33 1/3 % du coût admissible du projet, jusqu'à concurrence de 38 382 \$ (coût net), devant être pris à même les fonds de l'Agglomération de Rivière-Rouge et que l'Agglomération de Rivière-Rouge s'engage à payer les coûts d'exploitation continus du projet précité.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, de la Ville de Rivière-Rouge, soient autorisés à signer les documents se rattachant à cette demande d'aide financière, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, de la Ville de Rivière-Rouge, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 12 avril 2017 à 16 h 30.
Il est 19 h 54.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

028/03-04-17-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse